

Code d'Éthique de l'Ami-e du Quartier



655, rue Filion St-Jérôme Qc J7Z 1J6
Téléphone : 450 431-1424

Courriel : lamieduquartier@hotmail.com

Table des matières

Approche de l'organisme, les objectifs et la clientèle 3

Code d'éthique pour les membres, bénévoles et participants 4

APPROCHE D'INTERVENTION

Notre organisme a une approche globale qui soutient les personnes. Nous intervenons directement avec les participants dans leur milieu de vie. Notre mission première étant d'effectuer de la transformation sociale, nous travaillons aussi sur les causes de la pauvreté. Nous participons à plusieurs tables de concertation et nous revendiquons par des manifestations en groupe, par des campagnes de télécopieur et/ou par lettres d'appui. Tous nos services sont directement reliés aux objets de notre charte. Chaque activité organisée a pour objectif de répondre à notre mission, soit d'augmenter l'estime chez nos participants, développer leurs habilités et leurs compétences dans divers domaines, briser l'isolement et regagner leur autonomie.

L'Ami-e du Quartier intervient auprès des personnes aux prises avec plusieurs problématiques. Nous devons répondre à des besoins de base tels que la nourriture, le logement et la sécurité. Par contre, nous devons aussi intervenir en matière de violence, d'abus et de polytoxicomanie. Nous avons besoin de l'implication de plusieurs bénévoles afin d'accomplir notre mission et ainsi pouvoir répondre aux besoins grandissants de nos participants. Notre organisme accueille chaque année entre 80 et 90 personnes désireuses d'aider soit à l'aide alimentaire, aux devoirs et leçons, à l'organisation des activités, aux formations et dans accomplissement de plusieurs autres tâches.

Notre clientèle

Des familles souvent monoparentales avec plusieurs enfants à leur charge et des personnes seules du quartier Notre-Dame de Saint-Jérôme. La majorité est à faible revenu vivant de prestations d'aide sociale ou d'assurance emploi. Nous offrons aussi aux gens de la région différents autres services tels que la relation d'aide, les cuisines collectives et les ateliers non dispensés sur d'autres territoires.

Objets

- Mise en place des moyens nécessaires pour une prise en charge du quartier par lui-même.
- Aider chaque personne à découvrir ses ressources, à développer la solidarité et à acquérir son autonomie.
- Offrir un centre d'animation pour la vie du quartier.
- Favoriser le développement des habilités et des compétences qui permettraient le retour au travail.

Code d'éthique de l'Ami-e du Quartier

Qu'est-ce qu'un code d'éthique ?

Le code d'éthique se définit par des valeurs communes à l'Ami-e du Quartier dans le but de mettre en place un ensemble d'attitudes, de règles de conduites et d'actions adoptées et véhiculées afin de favoriser le bien-être des personnes en lien avec l'organisme. Toute personne contrevenant à ce code pourrait être suspendue jusqu'à ce que la décision finale de la conséquence soit entérinée par le conseil d'administration. Cette décision sera prise par un comité constitué d'au moins un membre du personnel, du conseil d'administration et d'un participant. Par ailleurs, aucun acte de violence ne sera toléré et entraînera la suspension immédiate.

Pour qui ?

- Pour les employé(e)s salariés.
- Pour les participants, bénévoles et stagiaires.
- Pour les membres du Conseil d'administration.
- Pour toute personne en lien avec l'Ami-e du Quartier.
- Pour les personnes participant aux activités à l'Ami-e du Quartier.

Pourquoi ?

- Pour le développement et le respect de la mission, des objectifs et des valeurs promues à l'Ami-e du Quartier.
- Pour préciser l'ensemble des conduites sur lieux de l'Ami-e du Quartier.
- Pour développer une meilleure concertation et une uniformité entre les personnes impliquées dans le bon fonctionnement de l'Ami-e du Quartier.

Les valeurs

Nous entendons par valeurs les qualités intrinsèquement louables qu'une personne, un groupe de personnes, une organisation ou une société considère comme importante en tant que principe de conduite. À l'Ami-e du Quartier, nous adhérons aux valeurs suivantes :

Les participants et les personnes seules sans enfants et/ou conjoint et les gens qui forment une famille sont le père, la mère et les enfants (famille nucléaire) de même que les familles monoparentales, recomposées. Dans un sens figuré, nous entendons aussi par famille la grande famille de l'Ami-e du Quartier soit les employé(e)s, les bénévoles et les membres.

Attitudes

- Développer un sentiment d'appartenance.
- Être tolérant.
- Respecter les différences.
- Développer des liens entre les personnes.
- Développer des attitudes positives et constructives.

Le respect

Le respect s'exprime par la considération que l'on témoigne à une personne en raison de la valeur qu'on lui reconnaît. C'est une attitude digne et impartiale qui consiste à ne pas porter atteinte à l'intégrité et de son environnement.

Attitudes

- Savoir écouter.
- Être tolérant vis-à-vis d'autrui.
- Ne pas porter de blâme ni de jugement de nature non constructive.
- Respecter les consignes et respecter ses engagements.
- Agir avec franchise et honnêteté.
- Bien véhiculer l'information.
- Respecter les différences et les capacités de chacun.
- Être ouvert aux VALEURS de chacun.
- Respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle dans un climat de confiance mutuelle.

La dignité

La dignité se définit selon le principe qu'une personne doit être traitée avec respect, qu'elle doit traiter les autres avec respect et qu'elle doit aussi se respecter elle-même.

Attitudes

- Avoir un langage et une présentation adéquate, être courtois en tout temps.
- S'abstenir de ridiculiser les autres en donnant des descriptions dégradantes et en faisant des remarques ou des allusions ou en ayant des comportements qui pourraient blesser leur dignité.
- Être fier de soi et des membres de notre famille.
- S'abstenir de faire usage, de distribuer ou de se présenter à l'Ami-e du Quartier sous l'influence de stupéfiants, drogues, substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter les facultés de la personne.

L'autonomie

L'autonomie se traduit par une indépendance, une possibilité de décider, de faire ses propres choix et de se prendre en main. C'est la possibilité de déterminer librement les règles auxquelles on se soumet sans entraver la liberté des autres.

Attitudes

- Respecter le rythme de chacun.
- Exprimer sans crainte ses idées.
- Accepter la saine confrontation.
- Se donner le droit à l'erreur et le voir comme un moment d'apprentissage.
- Partager nos connaissances et nos compétences.
- Encourager la diversité et les idées nouvelles.
- Se responsabiliser au niveau de ses choix, des ses actes et en assumer les conséquences.

La solidarité

La solidarité amène les individus à développer un sentiment d'appartenance à un groupe ou à une communauté et de se lier autour d'intérêts communs. La solidarité est aussi un sentiment qui pousse les personnes à s'accorder une aide mutuelle, des échanges de services, de connaissances et de compétences.

Attitudes

- Être capable de demander et de recevoir.
- Exprimer ses attentes et reconnaître ses limites.
- Avoir la volonté de dépasser sa limite avec l'aide des autres si nécessaire.
- Ouvrir un espace à la discussion.
- Porter assistance plutôt que desservir.
- Susciter de différentes façons l'amitié et le support.

Moyens utilisés dans le cas d'un manquement à se code

- Avertissement verbal
- Avertissement écrit
- Geste de réparation lorsque possible
- Suspension de la personne pour une durée déterminée
- Décision finale des membres du conseil d'administration